



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FLÉE

Séance du lundi 25 mars 2024

Nombre de membres :	
En exercice	14
Présents	8
Votants	7
Pouvoirs	0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201342-20240325-20240325\_D0001-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/03/2024

Date de convocation : 04 mars 2024

**Seconde date de convocation : 20 mars 2024**

Date d'affichage : 04 mars 2024

**Seconde date d'affichage : 20 mars 2024**

Le vingt-cinq mars deux mil vingt-quatre, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Monique GAULTIER, Maire.

**Etaient présents** : Dominique MANCEAU ; Loïc GUILLOT ; Françoise WEINEL ; Florence DEBRUYNE ; Aurélien HERRISSON ; Laëtitia MOREAU ; Éric DEBEFFE.

**Madame le Maire, Monique GAULTIER s'est retirée au moment du vote**

**Absents excusés** : Alain RESPLANDY-BERNARD ; Benoît COUTANT ; Mathieu GAULTIER ; Virginie MOREAU ; Sébastien BOUZINARD ; Laurent MALEVAL

**Pouvoirs** : Néant

**Modalités de vote** : Scrutin ordinaire

**M. Dominique MANCEAU**, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, remplit la fonction de secrétaire de séance.

---

## **Délibération n°20240325\_D0001**

**Objet : Approbation du Compte Financier Unique – Exercice 2023 – Budget assainissement**

---

**Vu** le Code Général des Collectivités Locales et notamment l'article L. 2222- 3 ;

**Vu** la délibération 20210520\_D0006 du 20 mai 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

**Vu** le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2023 de la commune de Flée ;

**Vu** le Compte Financier Unique 2023 de la commune de Flée ;



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FLÉE

**Considérant** que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

**Considérant** que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

**Considérant** que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

De ce document comptable se dégagent les résultats suivants :

<b>Section de fonctionnement</b>	
<b>Résultats reportés 2022</b>	<b>75 183.93 €</b>
Dépenses de l'exercice	40 298.75 €
Recettes de l'exercice	28 139.82 €
Résultat de l'exercice	-12 158.93 €
<b>Résultat de clôture 2023</b>	<b>63 025.00 €</b>

<b>Section d'investissement</b>	
<b>Résultat de clôture 2022</b>	<b>5 024,64 €</b>
Dépenses de l'exercice	8 895.74 €
Recettes de l'exercice	11 216,90 €
Résultat de l'exercice	2 321.16 €
<b>Résultat de clôture 2023</b>	<b>7 345.80€</b>

<b>Restes à réaliser</b>	
<b>Solde</b>	<b>0€</b>

Conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les séances où sont votés les comptes de la commune, le maire doit se retirer le conseil municipal élit son président.

En conséquence, Madame le Maire s'étant retirée, sous la présidence de Madame Dominique MANCEAU, 1ère Adjointe ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FLÉE

Après s'être fait présenter le Budget de l'exercice considéré, délibère sur le Compte Financier Unique du Maire de l'exercice 2023 :

- **Donne** acte de la présentation faite du Compte Financier Unique lequel peut se résumer comme indiqué ci-dessus ;
- **Reconnaît** la sincérité des restes à réaliser ;
- **Approuve** le Compte Financier Unique 2023 de la commune de Flée
- **Donne** pouvoir à Mme le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

CONTRE	0	ABSTENTION	0	POUR	7
--------	---	------------	---	------	---

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,  
Pour Extrait Certifié Conforme

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le 26/03/2024

Publication par voie électronique le 26/03/2024

Le Maire,



Monique GAULTIER

Le secrétaire de séance,

Dominique MANCEAU

